

# MASTER

## RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE DES ÉTUDES Année universitaire 2023-2024

Vu l'avis du conseil de faculté du 23/05/2023

Vu la délibération de la commission de la formation et de la vie universitaire du 20/06/2023

**CHAMP :**  Droit, Économie, Gestion

**DIPLOME :** MASTER

**NIVEAU(X) :**  1<sup>ère</sup> année  2<sup>ème</sup> année

**MENTION :** DROIT PUBLIC

**PARCOURS-TYPE :**  Prépa Talents du service public

**RÉGIME :**  formation initiale ;  formation continue

**MODALITÉS :**  présentiel ;  distanciel ;  hybride ;  alternance

**RESPONSABLE(S)  
PEDAGOGIQUE(S) :** Faneva Tsiadino RAKOTONDRAHASO  
[faneva.rakotondrahaso@univ-reunion.fr](mailto:faneva.rakotondrahaso@univ-reunion.fr)

**GESTIONNAIRE(S)  
PEDAGOGIQUE(S) :** Audrey BECQUART  
[audrey.becquart@univ-reunion.fr](mailto:audrey.becquart@univ-reunion.fr)

# Préambule

Le règlement spécifique des études a pour objectif de compléter le règlement général des études (RGE) en fixant, pour chacune des formations, les dispositions particulières liées notamment, aux conditions d'admission, à l'inscription pédagogique, à l'organisation des enseignements et aux contrôles de connaissances et des compétences.

## 1. Dispositions générales

### 1.1 Les conditions d'admission

<b>CONDITIONS D'ADMISSION</b> [dispositions fixées dans le règlement général des études - RGE] <i>(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)</i>	
<p><b>Modalités particulières à préciser le cas échéant</b></p> <p><i>(Les conditions d'admission doivent être complétées de façon détaillée pour les filières sélectives LP/M1. L'ensemble des éléments pris en compte doivent apparaître. Ex : notes prises en compte, formations conseillées, critères qualitatifs, formations spécifiques à suivre pour entrer dans cette formation (ex certification) ...)</i></p>	<p>Les candidats doivent être titulaires d'une licence : en Droit, en Administration Économique et Sociale ou en Administration Publique.</p> <p>Pour les candidats non titulaires d'une L3 Droit, Administration Économique et Sociale ou Administration Publique, le dossier sera étudié au titre de la validation des études, expériences professionnelles ou acquis personnels pour l'accès en Master 1.</p> <p>La commission auditionnera les étudiants titulaires d'une L3 de Droit, d'Administration Économique et Sociale ayant suivi et validé le DU « Ambition ». Pour ces étudiants, l'admission en classe préparatoire est de droit dès lors qu'ils satisfont les prérequis de la validation de leur L3 et du DU Ambition.</p> <p>L'accès en classe préparatoire est soumis à une procédure de sélection réalisée par une commission de sélection.</p> <p>Dans un premier temps, la liste des candidats à auditionner est arrêtée après examen des dossiers. Dans un deuxième temps, les candidats présélectionnés sont auditionnés.</p> <p>La sélection s'effectue sur la base de critères pédagogiques et au regard de la situation sociale et financière des candidats.</p>

## 1.2 L'inscription pédagogique

INSCRIPTION PEDAGOGIQUE <i>(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)</i>	
<b>Modalités complémentaires à préciser</b> <i>(Quand? Où? Auprès de qui? Etc.)</i>	L'inscription est à effectuer auprès du bureau des Masters de la faculté de Droit et d'Économie.

## 1.3 Objectifs de la formation

OBJECTIFS DE LA FORMATION - CONNAISSANCES ET COMPÉTENCES ACQUISES [Les compétences doivent être en conformité avec la fiche nationale RNCP du diplôme]
<p><b>Objectifs de la formation</b></p> <p>Le Master Droit public parcours Prépa Talents du service public a vocation à préparer les candidats à la réussite aux concours administratifs de catégorie A voir A+ et à former les futurs cadres administratifs et financiers des collectivités publiques, établissements et sociétés publics et autres organisations publiques et parapubliques.</p> <p>Cet objectif implique la maîtrise de la méthodologie des épreuves aux concours ce qui engage, outre un niveau de connaissance important dans les matières juridiques, de maîtriser l'environnement social, politique et économique de ces organisations.</p> <p>La formation a pour objectif de préparer aux concours administratifs externes de catégorie A et A+ des trois fonctions publiques (État, territoriale et hospitalière). Cette formation correspond à la première année d'un parcours de Master 1 et est adossée au Master 1 Droit public. Elle permet également la poursuite d'études en Master 2.</p>
<p><b>Connaissances et compétences acquises</b></p> <p>Maitriser la méthodologie des épreuves aux concours administratifs</p> <p>Perfectionner les qualités rédactionnelles</p> <p>Acquérir une connaissance des administrations publiques (cadre normatif, sociologie des organisations, approche historique etc...)</p> <p>Appliquer des règles juridiques du droit public (interne, européen et international)</p> <p>Réaliser d'une veille juridique sur les normes en lien avec ses domaines d'exercice</p> <p>Rédiger des actes et procédures juridiques</p>

<p>Concevoir et contribuer à l'aide à la décision pour des opérateurs publics nationaux, européens ou internationaux</p> <p>Mobiliser des savoirs hautement spécialisés, dont certains sont à l'avant-garde du savoir dans un domaine de travail ou d'études, comme base d'une pensée originale</p> <p>Développer une conscience critique des savoirs dans un domaine et/ou à l'interface de plusieurs domaines</p> <p>Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources spécialisées pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation</p> <p>Gérer des contextes professionnels ou d'études complexes, imprévisibles et qui nécessitent des approches stratégiques nouvelles</p> <p>Identifier les usages numériques et les impacts de leur évolution sur le ou les domaines concernés par la mention</p> <p>Se servir de façon autonome des outils numériques avancés pour un ou plusieurs métiers ou secteurs de recherche du domaine</p> <p>Résoudre des problèmes pour développer de nouveaux savoirs et de nouvelles procédures et intégrer les savoirs de différents domaines</p> <p>Apporter des contributions novatrices dans le cadre d'échanges de haut niveau, et dans des contextes internationaux</p> <p>Conduire une analyse réflexive et distanciée prenant en compte les enjeux, les problématiques et la complexité d'une demande ou d'une situation afin de proposer des solutions adaptées et/ou innovantes en respect des évolutions de la réglementation</p> <p>Communiquer à des fins de formation ou de transfert de connaissances, par oral et par écrit, en français et dans au moins une langue étrangère</p> <p>Prendre des responsabilités pour contribuer aux savoirs et aux pratiques professionnelles et/ou pour réviser la performance stratégique d'une équipe</p> <p>Conduire un projet (conception, pilotage, coordination d'équipe, mise en œuvre et gestion, évaluation, diffusion) pouvant mobiliser des compétences pluridisciplinaires dans un cadre collaboratif</p> <p>Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité - Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale</p>
---

## 2. Organisation des enseignements

### 2.1 Organisation générale

Nombre de semestres	2
---------------------	---

Nombre d'UE	23
Volume horaire étudiant de la formation <u>par année</u>	592

## 2.2 Composition des enseignements

Se reporter au tableau de modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC) en annexe 2

Commentaires sur certains éléments du tableau des MCCC (si les modalités du mémoire, stage, projets tuteurés, certaines UE etc. nécessitent des précisions)

Se reporter au tableau de modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC) en annexe 2

## 2.3 Assiduité aux enseignements

### ASSIDUITÉS, MODALITÉS ET JUSTIFICATIFS D'ABSENCE

*En application de l'arrêté du 30 juillet 2019 définissant le cadre national de scolarité et d'assiduité des étudiants inscrits dans une formation relevant du ministère de l'enseignement supérieur, l'ensemble des étudiants doivent être inscrits et assidus aux cours, travaux pratiques ou dirigés et réaliser les stages obligatoires intégrés à la formation.*

Aux CM	Obligatoire
Aux TD	Obligatoire
Aux TP	Formation sans TP

<p><b>Dispense d'assiduité</b> (A préciser)</p>	<p>À la demande d'étudiants relevant d'arrêtés spécifiques (cf arrêté du 30 juillet 2018), des modalités dérogatoires au présent règlement sont arrêtées par la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire en accord avec le responsable pédagogique de la mention concernée. Elles sont adaptées au cas particulier de l'étudiant en concertation entre l'étudiant, le responsable pédagogique de la mention concernée et le responsable administratif de la Faculté.</p> <p>Le régime dérogatoire accordé aux étudiants dispense de la présence obligatoire en travaux dirigés. Cela concerne notamment des étudiants salariés ou assumant des responsabilités particulières dans la vie universitaire, la vie étudiante ou associative, des étudiants relevant de situations de santé particulières, des étudiants chargés de famille, des étudiants engagés dans plusieurs cursus, des étudiants handicapés, des artistes et des sportifs de haut niveau.</p> <p>La dispense totale d'assiduité annule le caractère obligatoire des CM, TD et TP et ne permet pas de bénéficier des modalités de contrôle des connaissances des étudiants assidus. Dans ce cas de figure, les épreuves de contrôle continu sont remplacées par des examens terminaux organisés au plus tard à la fin du semestre concerné</p> <p>L'étudiant adresse sa demande au Directeur de la composante dans le mois qui suit le début du semestre.</p>
<p><b>Modalités et justificatifs d'absence</b> (A préciser)</p>	<p>En cas d'absence, quel que soit le motif ayant entraîné une absence considérée comme justifiée, l'étudiant est tenu de transmettre sous un délai de 5 jours ouvrables pour les étudiants inscrits en formation initiale et de 48 heures pour les étudiants inscrits au titre de la formation continue.</p> <p>Ces justificatifs, transmis aux services pédagogiques, prennent la forme suivante : certificat médical daté pour la maladie ou une incapacité résultant d'un accident ; convocation pour les obligations civiles ou militaires légales ; actes pour le mariage de l'apprenant, la naissance ou l'adoption d'un enfant, le décès d'un parent proche, justificatif d'un cas de force majeure, ....</p> <p>Ces justificatifs mentionnent clairement les dates auxquelles l'étudiant a été absent.</p> <p>Toute absence doit-être justifiée auprès du bureau des masters (Dépôt physique ou transmission par courriel).</p>

### 3. Règles d'acquisition des enseignements

#### 3.1 Validation

(UE, blocs de connaissances et de compétences, semestres, année...)

<p style="text-align: center;"><b>VALIDATION</b>  <b>Règles d'acquisition des UE, blocs de connaissances et de compétences, semestres, année, diplôme</b>  <i>(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)</i></p>	
<p>Éléments constitutifs ou matières le cas échéant</p>	<p style="text-align: center;">&gt;10</p>

UE	>10
Bloc de connaissances et de compétences	Chaque bloc de connaissances et de compétences s' obtient sur la base d' une moyenne générale d' au moins 10/20 des notes obtenues dans les différentes UE concernées.
Semestre	>10
Année	>10
Diplôme	>10

## 3.2 Compensation

### COMPENSATION

*(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)*

<p>Préciser les modalités de compensation si besoin</p>	<p>Les semestres de l'année se compensent.</p>
---	--

### 3.3 Capitalisation

<p style="text-align: center;"><b>CAPITALISATION/CONSERVATION</b> <i>(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)</i></p>	
<p>Préciser les modalités de capitalisation si besoin</p>	<p>Les matières acquises le sont définitivement.</p> <p>L'acquisition d'une matière se fait soit par l'acquisition de l'U.E. comprenant la matière, soit en obtenant une note au moins égale à 10/20 à la matière.</p> <p>L'acquisition de l'U.E. emporte l'acquisition des crédits européens correspondants.</p>



## 4. Examens

### 4.1 Modalités de convocation et d'accès aux épreuves

**POUR CHAQUE SEMESTRE ET/OU CHAQUE ÉPREUVE, MODALITÉS DE CONVOCATION ET CONDITIONS D'ACCÈS**  
*(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)*

À préciser

Les convocations prennent la forme d'un affichage sur le panneau dédié devant le bureau des Masters et d'une notification via l'ENT.

### 4.2 Modalités de contrôle des connaissances et des compétences

#### 4.2.1 MODALITÉS D'EXAMENS

*(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)*

L'acquisition des connaissances et des compétences est évaluée selon les modalités suivantes:

*(en complément du tableau des MCCC en annexe, préciser l'organisation et les formes variées des évaluations prévues dans la formation ainsi que les modalités relatives à la session de rattrapage)*

Évaluation terminale :	X OUI ; <input type="checkbox"/> NON  Finances publiques ; Questions européennes ; Droit de la responsabilité administrative ; Questions sociales ; Gestion des ressources humaines ; Culture économique ; Conférences ; Droit des collectivités territoriales ; Finances locales ; Droit du service public ; Politiques publiques ; Conférences
Évaluation continue avec la possibilité d'un contrôle terminal	X OUI ; <input type="checkbox"/> NON  Note de synthèse ; Grands enjeux politiques et sociaux contemporains - I ; Droit des contrats publics ; Grands enjeux politiques et sociaux contemporains - II
Évaluation continue intégrale	X OUI ; <input type="checkbox"/> NON  Entraînements aux épreuves écrites ; Anglais.

#### 4.2.2 ABSENCES AUX EXAMENS

Préciser les modalités de rattrapage en cas d'absence à un examen ou les résultats reportés sur le relevé de notes (ABJ, ABI, DEFAILLANT)  
*(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)*

Absence aux évaluations continues <i>(modalités à préciser)</i>	Report de la note obtenue aux évaluations continues
Absence aux évaluations terminales de session initiale ou de session de rattrapage <i>(modalités à préciser)</i>	Oral ou écrit

## 5. Résultats

### 5.1 Les jurys

<b>LES JURYS</b> <i>(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)</i>	
<b>Modalités sur la délibération à préciser</b>	Le jury est composé par les membres de l'équipe pédagogique. Il statue à la fin du premier semestre pour les résultats du premier semestre. Il statue à la fin du deuxième semestre pour les résultats du deuxième semestre et de l'année.

### 5.2 Communication des résultats

<b>COMMUNICATION DES RÉSULTATS</b> <i>(les éléments indiqués doivent être conformes au RGE)</i>	
<b>Modalités à préciser</b>	Les résultats sont notifiés par voie d'affichage sur le panneau dédié devant le bureau des Masters et d'une notification via l'ENT.

## 5.3 Le redoublement

REDOUBLEMENT	
Modalités du redoublement à préciser	Le redoublement est soumis à l'appréciation du jury de fin d'année.

## 6. Dispositions diverses

### 6.1 Dispositions spécifiques à la formation

(le cas échéant)

### 6.2 Mesures transitoires

(le cas échéant) A utiliser en cas de changement de maquette